



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE
Quimper
1 juillet 2021

L'état des lieux de l'économie Finistérienne



Le soutien de l'Etat aux entreprises et aux salariés

Soutien aux entreprises

- Prêts garantis par l'État (PGE) : 785 M€
- Fonds de solidarité : **324 M€** pour 21 430 entreprises bénéficiaires
- Reports et délais fiscaux : **27,1 M€** pour 923 entreprises bénéficiaires

Activité partielle

France Relance : c'est un double dispositif pour le maintien de l'emploi :

- un dispositif d'activité partielle « de droit commun » (APDC) permettant de préserver les emplois, notamment ceux proches du SMIC, pour les entreprises subissant une baisse d'activité ponctuelle (3 mois de recours, renouvelables une fois) ;
- un dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) pour accompagner les entreprises subissant un choc durable mais avec la perspective de reprise d'une activité plus élevée à moyen terme.

Depuis la mise en place de ces dispositifs en mars 2020, **248 M€ d'indemnités** ont été versées pour un total de 71 857 dossiers déposés (chiffres au 17 mai 2021).

Le déploiement du plan de relance

Lancé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, le plan France Relance, se caractérise par :

- une volonté de **transformer** en réunissant les conditions d'une refondation économique, sociale et écologique du pays, pour une économie verte et compétitive qui finance la croissance et crée de l'emploi ;
- un **investissement hors-norme** dans la France de demain ;
- une volonté d'**agir rapidement** avec un pilotage direct depuis le ministère des finances ;
- une démarche territorialisée.

Il se décline autour de 3 thématiques :

- l'**écologie**, avec la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie pour un total d'aides versées de **121 M€** ;
- la **compétitivité** pour l'accompagnement des entreprises (PME, TPE, ETI en particulier) dans la reprise durable de leur activité, avec des aides à hauteur de **16 M€** et la baisse des impôts de production qui représente **89 M€** dans le Finistère ;
- la **cohésion** pour des actions en faveur de la jeunesse, de la cohésion territoriale, de la sauvegarde de l'emploi et de la pérennité de notre système de santé.

De nouvelles initiatives

Lancement d'une démarche collective d'accompagnement concernant les emplois non pourvus sur le bassin de quimper

Les premières propositions d'actions permettant le lancement de la démarche sont les suivantes :

- Cibler les métiers impactés et agir en priorité sur certains secteurs ou métiers particulièrement en tension ;
- Mobiliser tous les acteurs pour mieux rapprocher les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emploi en agissant sur la formation et en communiquant sur les bonnes pratiques ;
- Des actions ciblées sur le bassin d'emplois de Quimper.

Un soutien accru à l'investissement local

L'État soutient financièrement les collectivités territoriales dans leurs **projets d'investissement** et de **rénovation énergétique des bâtiments** à hauteur de **48,2 M€** sur les années 2020 et 2021.

Ces aides permettront de générer un surplus d'investissement de **168 M€** dans le Finistère et contribueront à la relance du tissu économique local.

Appels à projets en cours où à venir

La rénovation thermique des bâtiments des PME / TPE

L'article 27 de la loi de finances pour 2021 a instauré un crédit d'impôt temporaire en faveur des petites et moyennes entreprises pour les dépenses de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire.

Ce crédit d'impôt correspond à 30 % du prix de revient hors taxes des dépenses éligibles.

Le crédit d'impôt fait l'objet d'une déclaration spéciale à déposer en même temps que la déclaration annuelle de résultat.

Un tremplin pour la transition écologique des PME

L'aide, pilotée par l'ADEME, est destinée à toutes les TPE **et** PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901, etc.).

Ce guichet permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique (l'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises, etc.).

Liens utiles

France Relance :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

Site internet des services de l'État :

<https://www.finistere.gouv.fr/Actualites/Plan-de-relance>

France Agrimer :

<https://www.franceagrimer.fr/>

ADEME :

<https://www.ademe.fr/>

Banque des Territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/>

BPI :

<https://www.bpifrance.fr/>

Agence de l'eau Loire Bretagne :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/>

Office français de la biodiversité :

<https://ofb.gouv.fr/loffice-francais-de-la-biodiversite>

Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>

Dossier de presse à retrouver sur : www.finistere.gouv.fr



Préfet du Finistère



@Prefet29

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél: 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

42, boulevard Duplex

29320 Quimper Cedex